

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU
PETR GÂTINAIS MONTARGOIS**

Membres en exercice : **68**

Membres présents : **46**

Nombre de pouvoirs : **4**

Nombre de votants : **50**

Date de convocation : 28 janvier 2026

Date d'affichage : 9 février 2026

Le quatre février deux mille vingt-six, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Girodet au siège de l'agglomération Montargoise à Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, DE WILDE Florent, DUCARDONNET Alexandre, FEVRIER Albert, GOISET Magali, JOBET Yohan, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, ROBINEAU Isabelle.

3CBO : BETHOUL Christophe, BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERNARD Françoise, DHAMS Hélène, FACY Joël, GADOIS Céline, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean Paul, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GABORET Grégory, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Eric, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, LAVIER Jean Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, MAUDUIT Maurice, PONLEVE LAURENT Christiane, RAMBAUD Christophe, TERRIER Charles, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : SAUTREUIL Magali.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : FOUASSIER Claude, LEROY Daniel, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : DESNOUES Jean-Pierre, GAUDY Christophe.

CC4V : BERTHAUD Jean, LAMIGE-ROCHE Chantal, LEROY Angélique.

AME : BOUQUET Christophe, DE LAPORTE Hélène, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, GAILLARD Michel.

POUVOIRS : Madame Chantal LAMIGE-ROCHE a donné pouvoir à Monsieur Joel FACY, Monsieur Daniel LEROY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric NERAUD, Monsieur BOUQUET Christophe a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUPATY, Monsieur Benoît DIGEON a donné pouvoir à Monsieur Philippe VAREILLES.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Valérie Martin est désignée, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

AFFAIRES INTERNES

Vote du budget primitif 2026

Monsieur BILLAULT présente le BP 2026 qui est constant par rapport à l'année précédente. Ce budget a été établi dans le respect des orientations budgétaires approuvées lors du Comité Syndical du 9 décembre 2025 et les modifications à la marge ont été validées par le Bureau et le Comité Syndical.

La délibération est adoptée à la majorité avec le vote contre de Monsieur JOLIVET Thierry.

Approbation des programmes d'actions déposés par l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, la Communauté de Communes des 4 Vallées, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne auprès de la Région en vue de la validation de leur Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Gâtinais montargois 2026-2029

Monsieur BILLAULT indique les informations de la délibération. La Région a fait le choix de réitérer son engagement financier sur 6 ans en faveur du territoire du Gâtinais montargois, elle a souhaité rendre les contrats plus opérationnels en limitant à deux périodes de 3 ans.

Les contrats seront construits autour de deux grandes priorités : « pour accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique » (au moins 40% des crédits) et « pour adapter et intensifier l'offre de service de proximité ». Un minimum de 10% des crédits devront en outre être affectés à des projets favorables à la biodiversité.

Au préalable, une démarche de concertation à l'échelle du bassin de vie du Montargois, équivalent au périmètre du PETR Gâtinais montargois, a été engagée afin de :

- Partager et mieux rendre visible les actions accompagnées par la Région sur les Territoires
- Faire émerger les défis partagés, projeter les orientations de développement afin de prioriser les financements régionaux (CRST mais aussi autres outils contractuels)
- Questionner les engagements et la responsabilité des acteurs locaux concernant les priorités d'actions.

Cette concertation aboutit à la « convention Région-Territoire, ambition partagée 2030 ». Elle fixe les grands enjeux sur lesquels se mobiliseront les acteurs publics. Celle-ci affiche notamment le montant de l'enveloppe mobilisée par la Région sur 6 ans au titre du CRST (17 millions d'euros), incluant le soutien à l'ingénierie territoriale et la dotation A VOS ID. Elle est signée entre la Région et les représentants du Bassin de vie (Intercommunalité, Ville centre et PETR).

Les quatre EPCI ont par ailleurs conduit une démarche d'identification des opérations susceptibles de mobiliser une aide régionale au titre du futur CRST dans les 3 prochaines années, avec des estimatifs financiers qui permettent de proposer une maquette financière globale auprès du Conseil Régional.

En règle générale le PETR Gâtinais montargois est chargé de l'accompagnement et du conseil auprès des porteurs de projet pour la constitution des dossiers et leur dépôt sur le portail régional <https://nosaidesenligneregion.centre-valde Loire.fr> et tout particulièrement pour les cadres suivants :

Axe 1.A : Stimuler les projets en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité

Cadre n°1 : Création d'ilots de fraîcheur et confort thermique d'été

Cadre n°2 : Renaturation des sites artificialisés-urbanisés

Cadre n°3 : Restauration, préservation et valorisation des écosystèmes

Cadre n°4 : Opération collective de plantation d'arbres et/ou de haies

Cadre n°5 : Préserver et créer des milieux humides fonctionnels

Axe 1.C : Soutenir les actions et les dynamiques collectives visant la sobriété énergétique et la neutralité carbone

- Cadre n° 12 : Filière bois-énergie (de la production à la distribution)

Axe 1.D : Développer des circuits alimentaires de proximité et des projets alimentaires de territoire

Cadre n° 16 : Développement des circuits alimentaires de proximité et Projets Alimentaires de Territoire

Cadre n° 17 : Accompagner la diversification agricole (non alimentaire)

Axe 2.F : Contribuer à une offre d'habitat social accessible et soutenir la rénovation urbaine

Cadre n° 35 : Acquisition-réhabilitation de logements locatifs sociaux (PLA I)

Cadre n° 36 : Construction neuve de logements locatifs sociaux (PLA I)

Cadre n° 37 : Rénovation urbaine

Un règlement intérieur pour préciser cette gestion et la fongibilité entre les contrats est annexé à la présente délibération.

De même le PETR Gâtinais montargois assure l'accompagnement des porteurs de projet et le suivi des projets pour le dispositif A VOS ID, d'autant plus que celui-ci comporte des liens et des modalités de financement proches de celles du programme européen LEADER dont l'animation et la gestion sont assurées par le PETR.

La délibération propose d'approuver les programmes d'actions, le règlement intérieur et les maquettes financières déposés par l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, la Communauté de Communes des 4 Vallées, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne auprès de la Région en vue de la validation de leur CRST 2025-2028 (annexe 1 et annexe 2). Elle autorise aussi Mr le Président, ou son représentant, à signer les futurs CRST qui seront soumis à validation en Commission Permanente Régionale.

Monsieur NERAUD remercie les deux conseillères Régionales du territoire pour le travail accompli ensemble et la recherche à chaque fois d'un compromis.

Monsieur NERAUD et Monsieur BILLAULT remercient la Région pour avoir maintenu l'enveloppe de 17 millions d'euros pour le territoire.

Madame SAUTREUIL insiste sur le rôle important de « porte d'entrée » du PETR dans la mise en œuvre du futur contrat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ANIMATIONS TERRITORIALES

Convention de partenariat entre le PETR Gâtinais montargois et la Chambre d'Agriculture du Loiret pour l'étude « analyse des enjeux sur le foncier agricole pour le renouvellement des générations »

Madame CORBY rappelle que le PAT Gâtinais montargois porte notamment un axe stratégique de soutien et de pérennisation de l'agriculture territoriale, dans un contexte marqué par la pression foncière, les concurrences d'usage des sols agricoles, le vieillissement des exploitants et les effets du changement climatique, notamment sur la ressource en eau.

Dans ce cadre, la connaissance et l'analyse du foncier agricole constituent un levier essentiel pour maintenir une agriculture diversifiée et nourricière. La réalisation d'une étude foncière visant à établir un état des lieux des usages et des concurrences pesant sur les terres agricoles, ainsi qu'à étudier l'optimisation du parcellaire au regard des caractéristiques des sols et des productions, s'inscrit pleinement dans les objectifs du PAT porté par le PETR Gâtinais montargois.

Compte tenu de la technicité des enjeux fonciers agricoles et de la nécessité de s'appuyer sur une expertise reconnue du monde agricole, le PETR Gâtinais montargois exprime le souhait et le besoin de formaliser un partenariat avec la Chambre d'Agriculture, afin de mutualiser les compétences et de conduire cette étude dans des conditions garantissant sa pertinence, sa qualité et son adéquation aux réalités du territoire.

L'étude conduite conjointement par le PETR Gâtinais montargois et la Chambre d'Agriculture du Loiret a pour objectif d'identifier les différentes pressions qui s'exercent sur le foncier agricole du territoire du PETR Gâtinais montargois et qui peuvent freiner le renouvellement des générations.

La délibération propose de valider le partenariat entre le PETR Gâtinais montargois et la Chambre d'Agriculture du Loiret pour l'étude « analyse des enjeux sur le foncier agricole pour le renouvellement des générations »,

La délibération est adoptée à la majorité avec l'abstention de Monsieur JOLIVET Thierry.



Point divers

Monsieur NERAUD indique qu'il s'agit pour lui de sa dernière séance en tant que Président et il remercie l'équipe du PETR ainsi que les délégués pour le travail réalisé sur ce mandat.

Monsieur NERAUD remercie ses Vice-Présidents et a une pensée particulière pour Monsieur Jean-Jacques MALLET décédé en 2025.

Monsieur NERAUD remercie les deux déléguées de la Région pour leurs coopérations et leurs rôles de facilitatrices.

Monsieur NERAUD remercie enfin les quatre Présidents des EPCI pour avoir joué le jeu et instauré une vraie relation de confiance.

Monsieur NERAUD conclut ses remerciements par la phrase suivante : « Merci à tous et longue vie au PETR Gâtinais montargois ».

En l'absence d'autres questions diverses, le Président remercie les participants à la réunion et lève la séance à 18h50.